

Maison des Jeunes “Le Spot” Sutton

7 Rue Academy Sutton QC J0E 2K0 Tel: 450-538-7494

Pour la sécurité et le bien être de votre adolescent fréquentant la Maison des Jeunes, il est important que vous complétiez toute l'information demandée dans cette fiche. Nous vous demandons également, à titre de parent ou de tuteur légal, de signer le présent document.

Nom du jeune:			
Adresse:			
Téléphone:	Cellulaire:		
Date de Naissance:	# Assurance maladie: expiration:		
Nom du parent ou tuteur légal			
Nom et # téléphone en cas d'urgence:			
Questions:	oui	non	Spécification (s'il y a lieu)
Votre adolescent souffre-t-il d'allergies? Si oui, spécifiez:			
Votre adolescent souffre-t-il d'une maladie et/ou handicap nécessitant des soins particuliers? Si oui spécifiez			
Votre adolescent souffre-t-il de tout autre problème de santé? Si oui, spécifiez			

Les adolescents fréquentant la Maison des Jeunes Sutton sont assurés de recevoir l'attention nécessaire à leur santé, bien être et sécurité, mais l'équipe de travail et ses membres ne peuvent être tenus personnellement responsables de tout accident qui pourrait survenir.

Sachant que toutes les précautions seront prises, je **DÉGAGE** l'équipe de travail, les administrateurs, les bénévoles de la Maison des Jeunes Sutton de toute responsabilité en cas d'accident et à recourir à ses soins, s'il le juge nécessaire pour la santé de mon adolescent et j'**ACCEPTÉ** la responsabilité financière de ces soins, s'ils dépassent les indemnités payées par le plan provincial d'assurance santé. Il est laissé à la discrétion de l'équipe de travail, les administrateurs et bénévoles de prendre les décisions qui s'imposent pour la santé et la sécurité de mon adolescent.

Signature obligatoire du parent ou tuteur:
Date:
Courrier Électronique du parent:

NB. Les jeunes ne sont pas obligés de rester à la Maison des Jeunes, vous pouvez appeler en tout temps pour vérifier la présence de votre jeune.

Règles de vie de la Maison des Jeunes Sutton

1. J'utilise un langage poli et respectueux.
2. Je respecte les lieux, et les gens qui s'y trouvent.
3. Je règle mes conflits autrement que par la violence, qu'elle soit verbale, psychologique ou physique.
4. Je viens à la Maison des Jeunes sans être sous l'effet de l'alcool ou de drogues.
5. Je ne commets aucun acte illégal à la Maison des Jeunes ou sur les terrains du Centre. La Maison des jeunes est là pour toi et alors prends en soin.
6. Je respecte ceux qui participent aux jeux (pool, baby-foot, Mississipi, ordinateur, etc.,...) et l'ordre des joueurs. Je respecte ceux qui sont autour mais qui ne participent pas.
7. Lorsque je suis en couple, je me dois d'être respectueux envers les autres en étant discret lors de mes échanges amoureux avec mon ou ma partenaire.
8. Lorsque je consomme des produits (chips, liqueurs, bonbons etc,...) je dois jeter mes déchets aux endroits appropriés (poubelle), ramasser mes dégâts et laver ma vaisselle. (s'il y a lieu)
9. J'aide à garder propre l'intérieur et l'extérieur de la Maison. Je participe au ménage.
10. Le tirailage, les armes, lancer des objets et la bagarre sont interdits. Ne pas projeter des objets.
11. Finalement, je sais qu'on peut me faire confiance sur ma capacité de juger par moi-même de ce qui est bien ou mal et d'agir en conséquence.
12. Je m'attends à subir les conséquences de mes actes.

Les présentes règles de vie s'appliquent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Maison des Jeunes, sur le terrain et lors des sorties ou dans le cadre d'activités extérieures organisées par elle.

» À la suite du non-respect de certaines règles de vie, d'un méfait ou d'un comportement inadéquat, une rencontre de résolution de conflit aura lieu afin de te permettre de trouver des moyens pour résoudre la situation. Plusieurs moyens tels que la réparation, des excuses et/ou une suspension (de durée variable) peuvent être utilisés pour résoudre le ou les conflit(s).

Signature du jeune

Date

Courrier Électronique du jeune: _____



Maison des jeunes Sutton
7, rue Academy, Sutton
Bureau Sutton 450-538-7494

Autorisation pour prise de photos

De nombreuses activités conduisent la Maison des jeunes à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent les membres. La Maison des jeunes peut également être sollicitée par les médias. La loi relative au droit à l'image oblige la Direction à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant pour la prise de vue et la diffusion de ces prises de vue.

Je soussignée, _____
responsable du membre jeune _____

➤ Autorise la Maison des jeunes de Sutton à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités de la Maison des jeunes.

Autorise la Maison des jeunes à diffuser l'image de mon enfant: S'il vous plait cochez ceux donc vous êtes en accord.

- Oui ___ Non ___ Sur papier/journaux etc
- Oui ___ Non ___ Sur un powerpoint
- Oui ___ Non ___ Sur notre site web
- Oui ___ Non ___ Autres sites de Maison des Jeunes

Signature du parent _____

(Requise seulement si le jeune a moins de 14 ans.)

Signature du jeune _____

Date ____/____/____